
Arrêté ministériel portant agrément de l'asbl ORS- Espace libre, en tant que partenaire apportant de l'aide aux justiciables

A.M. 13-12-2017

M.B. 20-02-2018

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, l'asbl ORS-Espace libre, rue Léon Bernus 27, à 6000 Charleroi, est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'asbl ORS-Espace libre est agréée pour exercer les missions suivantes :

- aide sociale pour l'arrondissement judiciaire du Hainaut,
- aide psychologique pour l'arrondissement judiciaire du Hainaut,
- aide au lien pour l'arrondissement judiciaire du Hainaut.

La dérogation aux titres requis concernant madame Virginie GILBERT est accordée.

L'agrément prend effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de six ans.